



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E38741

VALABLE JUSQU'AU 03/10/2024

ÉDITÉ LE 24/07/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1968

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 03/05/2021  
30 489

Raison sociale : VEDRENNE SARL

18 RUE DU CAPORAL CHEF CYRILLE CHAHBOUNE  
33250 PAUILLAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BORDEAUX

Téléphone : 05 56 59 02 61

Fax : 05 56 59 10 39

Siret : 306 040 270 00010

Portable :

Code NACE : 4322B

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 00 07208

E-mail : vedrenne.ets@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 4143996004

DUBOIS ETIENNE PRÉSIDENT / ENS.CONSUULT . PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4143996004

Situation fiscale et sociale : A jour au 24/07/2023

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/09/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	29/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BORDEAUX  
LES BUREAUX DE BORDEAUX LAC  
BATIMENT 8  
4, AVENUE DE CHAVAILLES  
33525 BRUGES CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.